



Un rappel à tous les intervenants bénévoles.

Par ESP

Bonjour à tous

Je tiens à rappeler, en référence à tous les forums dans l'environnement LEGAVOX/AIKAN, que:

Les réponses apportées aux questions devront, dans la mesure du possible, indiquer le fondement juridique (article de loi, référence de la décision etc.).

Les utilisateurs sont autorisés à faire des renvois vers d'autres sujets traitant des mêmes thèmes, ou vers des sites Internet « officiels » (édités par des établissements ou institutions étatiques) à l'aide de l'outil « lien hypertexte », présent dans l'interface de rédaction des messages.

Tout lien vers un site concurrent de AĪKAN.fr ou vers un site non « officiel » pourra être supprimé sans préavis ni indemnité.

Il est formellement interdit d'incriminer des sociétés ou des personnes physiques. L'Internaute veillera donc à utiliser des termes génériques pour exposer son éventuel litige ou apporter sa contribution (exemples de termes génériques : magasin, voisin, garage, entreprise etc.).

Le présent site et son éditeur, conformément aux dispositions de la loi de 1971 portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques, ne délivrent aucun conseil juridique.

Les utilisateurs ne sont pas davantage autorisés à fournir des consultations juridiques, même gratuites. Les contributions devront donc avoir une simple finalité informative.

Les utilisateurs reconnaissent être parfaitement informés qu'ils doivent contacter un avocat ou un professionnel habilité à fournir des conseils juridiques (exemple : notaire) pour toute consultation juridique.

Les contributions publiées sur le site n'engagent que leurs auteurs respectifs et n'ont aucune validité devant les juridictions.

Ceci étant un post-it, ne pas répondre SVP.

Par Mathieu1982

Comment on se désinscrit d'ici